L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $8 payable d'avance
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE..... $10

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 13 JUILLET 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.

Jours de publication de l'Abeille:
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

L'ELECTION.

Nous avons les retours des deux tiers environ de l'Etat; l'élection de M. ALEXANDRE MOUTON est déjà assurée depuis quelques jours, et il ne reste plus d'autre question que la chiffre de la majorité qu'il obtiendra. Ce triomphe est complet et si inattendu des loco-focos est triste pour les whigs, triste surtout parce qu'ils avaient le droit de compter sur l'élection d'HENRY JOHNSON.

On a prétendu, nous le savons, que l'élection du candidat de nos adversaires était due, en partie du moins, à la conversion d'un bon nombre d'électeurs whigs; mais nous croyons que cette allégation porte à faux. Que l'on consulte les faits et qu'on juge: dans presque toutes les paroisses de l'Etat, M. MOUTON a obtenu un bien plus grand nombre de voix que le ticket loco-foco, et dans certaines paroisses cette différence est assez notable pour être surprenante. Prenons pour exemple les paroisses des Florides: à St. Tammany, M. MOUTON compte une majorité de 96 voix et M. EDWARDS, candidat whig pour la Législature a battu son concurrent M. STRAWTHER de 30 voix. A Washington, M. MOUTON a une majorité de 230; et M. WARNER, candidat whig, n'est n que de 14 voix. Aux Avoyelles, la majorité de M. MOUTON est de 140, et le candidat whig, M. OSS, est en tête du ticket pour la Législature. A Est-Féliciana où la majorité pour le Gouverneur est de 97, les deux candidats whigs pour la Législature sont élus. A Est-Baton-Rouge, le général BERNARD est élu sénateur, M. BURLER a la majorité pour le Congrès, et M. MOUTON emporte la paroisse par 49 voix. Voilà des chiffres qui prouvent, que, si des whigs par hasard ont voté pour M. MOUTON, ils l'ont fait sans abandonner pour cela leurs convictions politiques.

Quelles sont donc les causes qui nous ont fait perdre le Gouverneur? Pour nous, elles en sont évidentes. Les whigs de la campagne ont combattu sans l'assistance de leurs frères de la ville. Tandis que les loco-focos employaient tous leurs efforts pour atteindre leur but, leurs adversaires montraient une sorte d'indifférence et d'apathie. Les premiers lançaient de toutes parts des publications qui plaidaient leur cause et ne ménageaient ni les fausses interprétations, ni même au besoin la calomnie, les derniers restaient inactifs et silencieux, se bercant peut-être du souvenir de leurs victoires passées qui leur semblaient une garantie suffisante de leur victoire à venir. Et cela est si vrai que sans doute nous aussions été vaincus à la Nouvelle-Orléans, si la chaleur et les démarches de quelques jeunes whigs n'eussent été réveiller une foule d'électeurs, tout prêts à oublier l'accomplissement de leur devoir.

Les loco-focos, grâce au bruit qu'ils ont fait, ont eu l'art de persuader à beaucoup de gens qui ne réfléchissent guère, que les maux sous lesquels nous gémissons n'ont eu d'autre origine que la politique; ils ont rejeté leurs iniquités sur le parti whig, et la chose a d'autant mieux réussi que l'on se plait en général à faire retomber sur le parti au pouvoir, la responsabilité de toutes les calamités publiques. Nos adversaires ont encore su tirer parti d'une foule de circonstances qu'ils ont tourné contre nous; et beaucoup de gens ont dû se laisser prendre à leurs assertions et à leurs arguties mensongères, que l'on ne s'empressait pas de démentir. Le poison circulait de toutes parts, et le contrepoison manquait.

Voilà, si nous ne nous trompons, pourquoi nous avons été défaits. Nous n'avons pas commencé assez bonne heure les préparatifs du combat, nous nous sommes trouvés pris au dépourvu, notre ardeur et notre activité n'ont pas égalé celles de nos adversaires. Aussi avons-nous reçu une sévère leçon. C'est là un malheur sans doute, mais que ce malheur sera peu de chose, s'il nous donne pour l'avenir la prévoyance qui cette fois nous a fait défaut! Espérons que tel sera pour nous un heureux résultat, espérons qu'instruit par la défaite, notre parti redoublera d'énergie, d'accord et de persévérance! Espérons qu'aux grandes élections de 1844, il prendra une éclatante revanche et que la LOUISIANE, revenue dans sa véritable voie, arborera sur son drapeau le glorieux nom d'HENRY CLAY!

LE RESULTAT.

Le Courrier d'hier annonce que Lafourche intérieure a donné à HENRY JOHNSON 490 voix de majorité et Terrebonne 300. Si ces retours sont exacts, voici quel est jusqu'à ce moment le résultat de l'élection:

	MOUTON.	JOHNSON.
1er. District congres. maj.	241	
2d. " " " "	959	
3e. " (en partie seulement)	680	
	1639	1109

Majorité de M. Mouton, 530

Les paroisses dont nous avons à recevoir les retours, sont celles de St. Landry et Calcasie, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Caldwell, Union, Caddo et Ouachita: probablement elles augmenteront la majorité de M. Mouton.

Les chances d'obtenir la majorité dans la législature reste toujours aux whigs: ils ont jusqu'à présent vingt neuf représentans assurés, ce qui leur donne la moitié de la chambre moins une voix; au Sénat, ils sont dans la proportion de 9 contre 7.

L'anniversaire du 4 juillet dont la célébration avait été renvoyée au 10, à cause des élections, a eu lieu avant-hier avec l'enthousiasme habituel.

STEAMERS.—Il est probable que la malle d'aujourd'hui nous apportera les nouvelles du steamer partit de Liverpool le 19 juin dernier; si elle en vient la peine, nous publierons un extra.

L'Intelligencer de Vidalia, paroisse de Concordia, journal jusqu'à présent neutre, vient d'arborer le drapeau de Henry Clay.

LOIS DE DOUANE.—Le dernier veto de M. Tyler, en repoussant le bill du petit tarif, nous a replacé sous l'empire de l'"Acte du 2 mars 1833" ou "Acte de compromis." Afin d'éviter à nos lecteurs l'ennui de chercher et de parcourir ce long document, nous en extrayons les sections suivantes, qui sont celles dont l'application va avoir lieu.)

ACTE pour modifier l'Acte du 14 juillet 1832 et tous les autres actes imposant des droits sur les importations. Adopté le 2 mars 1833.

Section 3. Jusqu'au 30 juin 1842, les droits imposés par les lois existantes, telles qu'elles sont modifiées par cet acte, seront maintenant et continueront à être perçus. A partir du jour susdit, tous les droits sur les importations seront perçus au comptant; tous les crédits actuellement accordés par la loi pour le paiement des droits, seront dès lors abolis; et les droits seront imposés dans le but de lever le revenu nécessaire à l'administration économique du gouvernement. A partir du susdit jour, les droits qui devront être payés sur les produits, denrées ou marchandises, seront imposés d'après leur valeur au port où ils seront entrés, d'après les règles qui seront prescrites par la loi.

Section 5. Après le susdit 30 juin 1842, les articles suivans seront admis à l'entrée franc de droits: indigo, vif argent, soufre, salpetre crû, meules à aiguiser, borax raffiné, cimen romain, feuilles ou feuilles en jonques, gomme arabique, gomme du Sénégal, lague pour la teinture, garance et racines de garance, noix et baies servant à la teinture, safran, curcuma, guède ou pastel, aloès, ambre gris, poix de Bourgogne, cochenille, fleurs de camomille, graine de coriandre, rasteup, crais, coculus indicus, plumes de corne pour lanternes, cornes de bœuf et autres, couchous, ivoire non manufacturé, baies de genièvre, rotins, canes non manufacturées, écailles de tortue, lain, lagup végétal (shellac) servant principalement à la composition des teintures, gaude et tout article servant pour la teinture, excepté alun, couperose, chromate, bichromate et prussiate de potasse, nitrate de plomb, eau forte et acides tartariques. Et toutes les importations sur lesquelles la première section de cet acte pourra agir, ainsi que tous les articles maintenant admis à l'entrée franc de droits ou payant un droit moindre de vingt pour cent de la valeur, avant le susdit 30 juin 1842, seront à partir de ce jour, admis à l'entrée moyennant un droit n'excédant pas vingt pour cent de la valeur, comme il y sera pourvu par une loi.

Section 6. Tout ce qui dans l'acte du 14 juillet 1832, ou dans tout autre acte, se trouvera en désaccord avec le présent acte, sera abrogé par son adoption, pourvu que rien de ce qu'il renferme ne soit interprété de manière à empêcher le passage ultérieur des volontés du susdit 30 juin 1842, dans les actes qui seront passés par le congrès, pour prévenir ou punir les infractions aux droits imposés par la loi, ni à empêcher le passage de tout acte antérieur au dit trentième jour de juin 1842, changeant dans le cas d'un excès ou d'une insuffisance de revenu, le taux des droits sur les articles qui, d'après le susdit acte dudit du 14 juillet 1832, sont soumis à un droit moindre de vingt pour cent sur la valeur, de façon à ne pas excéder ce taux et à mettre le revenu en harmonie avec les besoins.

Conformément aux dispositions de cet acte, qui lui a été adressée, au mois de septembre dernier, pendant la session extraordinaire, et d'après cette loi, "à partir du 30 septembre 1841, un droit de vingt pour cent doit être perçu sur tous les articles qui, à la date de l'adoption, étaient frappés en payement même de vingt pourcent," excepté toutefois sur les suivants:

Nous tirons dans la National Intelligencer du 9 juillet: C'est avec plaisir que nous inférons nos lecteurs que tout nous porte à croire que la majorité des deux Chambres du Congrès est déterminée à maintenir tous les amendemens du sénat, avant la clôture de la session, au fait du droits et d'impôts qui ont été vivement mis en avant du gouvernement et en même temps qu'il leur dépit aux yeux du peuple. Le vote donné dans la Chambre des Représentans lorsque l'ajournement a été demandé, prouve que la majorité des représentans de cette Chambre ne pressent pas, quant à présent, aux bills nommés. Quand on réfléchit à l'époque avancée de la saison, et aux besoins pressans qui rappellent nos législateurs dans leurs foyers après une aussi longue absence, on ne peut qu'applaudir à ce dernier trait de constance et de fermeté.

On a calculé qu'il était arrivé à New-York, du premier avril au 30 juin, 41,712 passagers. Dans un seul jour de la semaine dernière, le chiffre de l'immigration a atteint 2,000.

MAINE.—Une convention whig vient d'avoir lieu à Portland. L'honorable Edw. Robinson, de Thomastown, a été choisi par acclamation comme candidat à la place de gouverneur; puis Henry Clay ayant été reconnu comme candidat à la présidence des E. Unis, du grands applaudissemens ont accueilli cette proposition.

UN ACTE DE JUSTICE INDIENNE.—Un journal de l'Ouest cite un fait récent qui caractérise vivement les mœurs des Indiens. Deux hommes de la nation des Winebagoes se querellent, se battent, et finissent par dans la lutte un d'eux tombe frappé d'un coup de poignard. Le meurtrier est immédiatement poursuivi; il fait pour échapper des efforts inouïs; mais voyant enfin qu'il lui était impossible de ne pas être pris, il vient de lui-même, revenu dans tranquillité, se présenter sur les pas, puis arrive à la cabane de la victime, il s'assied sur le corps de sa victime. Les parens se mettent en devoir de l'attacher à ce cadavre; quelques voyageurs interviennent et plaident en faveur du prisonnier qui, dans ce cas, n'a fait que se défendre. On leur répond que si les "hommes blancs" consentent à payer quinze piastres à la mère du défunt, on laissera aller le meurtrier; sinon il faut qu'il meure. Les voyageurs malheureusement se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, et sont forcés d'abandonner le sauvage qu'ils auraient voulu sauver. Ce dernier durant les pourparlers qui venaient d'avoir lieu, restait tranquillement assis sur le corps de son ennemi, fumant son calumet avec autant de quiétude et d'indifférence que s'il ne se fut pas agi de sa vie: lorsqu'on lui annonce qu'il fallait mourir, son sang-froid ne se démentit pas; il ôta un instant son calumet de sa bouche, pour pousser le cri ordinaire: "ô! ô!" puis il se livra à l'exécuteur. Celui-ci se place derrière lui, et d'un seul coup de hache lui abat le bras droit à la hauteur de l'épaule. L'Indien reprend son calumet comme si rien n'était et continue à fumer. Un second coup l'atteint au bras gauche; l'Indien ne bronche pas, et pas un muscle de son visage ne trahit la souffrance! Un troisième coup de hache le renverse à terre, et cependant il n'a rien perdu de son air indifférent et stoïque. Il est alors achevé par les parens de sa victime qui meurt sans donner le moindre signe de faiblesse. Que de courage et de cruauté tout-à-la fois chez de pareils hommes!

Décédé hier matin, à 7 1/2 heures, JOSEPH CHARLES BAUME, âgé de 3 ans et 3 mois, fils de G. Baumer. Les amis et connaissances de son père sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, à 7 heures et demie, de la rue Carondelet, entre Toulouse et St. Pierre.

DERNIERES DATES.

New York	mai 28	Liverpool	juin 9
Bâtimore	juin 2	Paris	juin 1
Washington	juin 2	Bordeaux	mai 28
A mots	juin 2	Barcelone	mai 28
Charleston	juin 2	Madrid	mai 30
Vera-Cruz	juin 18	Cadiz	mai 1
Tampico	juin 20	Havane	juil 1
Acapulco	juin 4	Houston	juin 30

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARRIVEES.

SAMEDI, 9 JUILLET.

Navire Wakeen, Boreland, Boston, Bridge & Bro
Massachusetts, Wilson, Trieste, L H Gale
Brick Theodore, Power, Boston, Wood & Simmons
Goel Elizabeth, Forsyth, Pensacola, Capel
Polkich, Kiln, Pensacola, Capel
Navire Caspar, Wright, Galveston, Hawthorn & Woods
Steamer Merchant, Day, Galveston, Capel
New Orleans, Fisher, St. Louis, Capel

LUNDI, 11 JUILLET.

Navire Stephen Baldwin, Proctor, Liverpool, S & J P Whitney
Vicksburg, Berry, New York, A Collins
Suffolk, Crosby, Londres, J A Merritt
Tyrian, Jackson, Boston, Toley & Bogen
Barque Favorite, Arinhas, Havane, Schmidt & co
Goel. Watchman, Murray, Matamoros, W F Vigers

ARRIVES.

SAMEDI DIMANCHE, DES 10 JUILLET.

Bateau de remorque Stark, Paulding, des Passes—avec le brick Pelicano.
Bateau de remorque Claiborne, Martin, des Passes—avec le navire Aquila.
Navire Hilah, Hammond, de New York.
Brick Pelicano, Olivella, de Campêche.
Navire Alexander Scott, Owen, St. Louis
Gen. Pratte, Casey, St. Louis.
Octavia, Hinckley, St Martinville.
Brilliant, Hart, Bayou Sarah.
Highlander, Homans, St. Louis.
Josiah Nichol, Dashiel, Natchville.
Mail of Atlanta, Blackwell, Vicksburg.
Sarah Bladen, Boggs, Florence.
Joe Davis, Key, Lamarielle.

LUNDI, 11 Juillet.

Bateau de remorque Paul Jones, David, des Passes, avec la goel. Laura Virginia.
Brick Atlanta, Wheeler, de la Mobile.
Goel. Laura Virginia, Flint, de Tampico
Steamer Monmouth, Griffin, Pensacola.
Caroline, Sutton, Mobile.

MEMORANDA.

Ports de la côte.

Boston, 30 juin—Arrivés, Brick Delta, Blackley, N Orleans; brick Ouiseo, Butler, do.

A Boston, avant le port, barque Adeline & Eliza, Hopkins, partant le 3 juillet.

Philadelphie, 8 juillet—Expédiés, barque Helen Mar, Day, Nlle. Orléans.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orleans, 11 juillet 1842.

A UNE assemblée des actionnaires de cette institution, tenue ce jour, il a été, entre autres choses, résolu, qu'en l'année 1842, les Directeurs seront liés à la maison de Banque, sous la surveillance de neuf commissaires, durant trois jours, commençant le 19 du courant et terminant le 21 du courant, dans une boîte au scrutin déposée à cette fin, et ouverte chaque jour, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

Il a été de plus résolu, que les actionnaires seront nommés à une assemblée ici tous les premiers lundis de novembre prochain, à la maison de banque, pour recevoir le rapport des comités d'investigation qui doit être nommé conformément à la résolution ci-dessus.

L.S. PILIE,
A. BODIN, Secrétaires

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

L'ELECTION d'un directeur pour les actionnaires en remplacement de M. John Garnier démissionnaire, sera ouverte à la banque, lundi le 1er août prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction.

19 juil FRED. FREY, caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1842.

LE public est averti par le présent, qu'il résulte dans la ville des billets contrefaits de cette banque de la dénomination de $20, plusieurs de ces billets ont été présentés au comptoir dans les dernières vingt-quatre heures. Ils portent la date du huit septembre 1839 et le nom de M. R. Chenille, président. On peut aisément les distinguer des billets véritables par le papier qui est très mou et la gravure imparfaite.

RICHARD RELF, Caissier.

DISSOLUTION.—Le société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison de *Joseph Landis*, est dissoute ce jour, par consentement mutuel. Les affaires seront liquidées par la société actuelle et payées par lui ou l'autre des associés.

JOSEPH LANDIS.
HENRY EMERSON.

Nelle. Orléans, 12 juillet 1842.

Le soussigné continuera les affaires de commission générale, sous son propre nom et pour son compte.

12 juil JOSEPH LANDIS.

LES Soussignés préviennent le public de ne pas recevoir d'ordre ou paiement ou négocier un check de $41.90 cents donné par eux le 11 courant à un individu, disant se nommer J. Martin, sur la Banque de l'Etat de la Louisiane, ce check ayant été obtenu frauduleusement d'eux, le payement en a été arrêté en banque.

12 juil SOUTIN, GALLY & Co.

A LOUER—Le café, cuisine et chambres du fond de l'*Election Hall*, rue du Camp, s'adresser à
DOE & ARNOLD & Co.

WHISKEY—100 barils whiskey recifié, à vendre par
12 juillet STETSON & AVERY.

FARINE—600 barils marques de Cincinnati, à vendre par
12 jui. HAWTHORN & WOODS.

BŒUF—100 1/2 bbls mess à l'inspection, à vendre par
12 juillet HAWTHORN & WOODS.

GRAISSE—100 barillets prime leaf, à vendre par
12 juillet HAWTHORN & WOODS, 66, Gravier.

FOIL, cordons feuille d'emballage, à vendre par
12 juillet HAWTHORN & WOODS, 66, Gravier.

SUCRE raffiné de Boston en pains et en poudre, contenant
12 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

MAQUEREAUX—100 barils et 1/2 bbl. nos. 1, 2, et 3, à vendre par
12 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde, forte et large, à vendre par
12 juillet NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CHANDELLES et savon, blanc de baleine de New-Bedford, savon de Boston No. 1, à vendre par
12 juillet NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

EAU-DE-VIE de pêches—Vieille et de bonne qualité, à vendre par
12 juillet NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

POIVRE de Sumatra, de bonne qualité, à vendre par
12 juillet NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CAFE de Java—400 sacs vieux gouvernement à vendre par
12 juil N D CHAMBERLIN, 74, Magasins.

AMIDON—75 caisses Columbia, à vendre par
12 juil N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

TABAC en feuille—20 boucaute 1ère, qualité du Missouri, à vendre en désarrimement par
12 juil N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

RIZ—140 tierces et 1/2 ds. de Charleston, à vendre par
12 juil N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

CHANDELLES de suif—75 caisses de New York, à vendre par
12 juil D. CHAMBERLIN, 74, Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—Pour des Etats-Unis—Beau blanc et jaune, à vendre en pair pour commandé à n'importe quel port des Etats-Unis.
12 juil MANUEL BLASCO, 96, Commerce.

CAFE de la Havane—400 sacs café vert, à vendre par
12 juil MANUEL BLASCO, 96, Commerce.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, de 1er ordre, à vendre en vente par
12 juil MANUEL BLASCO, 96, Commerce.

A VOINE—500 sacs et 110 barils, en désarrimement et à vendre par
19 juil JOHN R. SHAW & Co, 94, rue Poydras.

FARINE—200 barils en désarrimement et à vendre par
19 juil JOHN R. SHAW & Co, 94, rue Poydras.

PLOMS en barres—120 barillets en magasin et à vendre par
19 juil JOHN R. SHAW & Co, 94 rue Poydras.

[illegible] 1000 sacs prime, M. G. S. F. G. Jaus à vendre par
[illegible] FOSDICK, SHAW & Co, 40 Gravier.

[illegible] SHAW & Co, 40 Gravier.

[illegible] FOSDICK & SHAW & Co, 40 Gravier.

[illegible] SHAW & Co, 40 Gravier.

[illegible] SHAW & Co, 40 Gravier.

[illegible]